

## **LGV et développement territorial PACA**

**Définition.** Le développement territorial se traduit à l'échelon d'un territoire (agglomérations, pays, parcs naturels régionaux...) par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet de développement global. C'est-à-dire un projet cohérent et à long terme qui prend en compte les aspects économiques, sociaux, culturels, environnementaux...). Les actions de développement territorial sont normalement partagées et soutenues par les acteurs locaux (élus, collectivités, institutions, entreprises, associations, porteurs de projets locaux...). Dans l'idéal, ces derniers s'organisent ensemble pour atteindre la situation de développement souhaitée.

Aspect foncier :

### **Préoccupations foncières**

- 1) Emprise prévisible dans les Alpes-Maritimes en m<sup>2</sup> en fonction des différents tracés retenus
- 2) Certitudes concernant la préservation des prix au m<sup>2</sup> des terrains dans le souci de préserver le logement locatif et privatif accessible à la propriété. Quelles mesures sont d'ores et déjà prévues pour ne pas reproduire la situation de flambée des prix du foncier ?

### **Préoccupations concernant les terrains à usage agricole**

- 1) exigence d'une certitude que la construction de la LGV ne se fera pas au détriment de l'agriculture.
- 2) A savoir :
  - pas de gare desserte en zone rurale
  - emprise minimale sur la superficie de terres cultivables ou cultivées.
  - Garantie que toute parcelle de terrain utilisable par l'agriculture et réquisitionnée par la LGV soit remplacée par une surface au moins équivalente en superficie et en qualité (ne pas reproduire le projet de construction de l'A8 bis)

### **Incidence sur les zones industrielles**

Dans le but de faciliter l'emploi actuel et de le promouvoir, passage de la ligne LGV par des zones densifiées au niveau population et non pas par des gares betteraves

Comme facteur du développement économique et de l'emploi, il est indispensable de coupler les dessertes TER avec les dessertes LGV.

---

Un argument en faveur de la LGV est le report de modes de transports émetteurs de Gaz à Effet de Serre sur des transports apparemment « propres ». On espère le report de voyageurs de l'avion vers le TGV. Or

Monsieur Louis Aloccio premier vice-président de la CCI Provence voit dans un « TGV Nice-Marseille un relais indispensable entre les deux aéroports, celui de Marseille offrant des perspectives de développement exceptionnelles ».

Ceci semble contradictoire et fait tomber l'argumentation. Il est indispensable que la politique globale des transports soit cohérente en fonction du protocole de Kyoto.